



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Quarante-cinquième session

Questions financières et budgétaires relatives au Codex: rapport final 2020-2021, rapport intérimaire 2022-2023 et proposition de budget pour 2024-2025

(Document établi par le secrétariat du Codex)

INTRODUCTION

1. Conformément au paragraphe XIII.1 du Règlement intérieur de la Commission, les rapports du secrétariat fournissent une estimation des dépenses, établie sur la base de la proposition de programme de travail de la Commission et de ses organes subsidiaires, ainsi que des renseignements concernant les dépenses engagées au cours de l'exercice financier précédent.

2. Le présent document contient un rapport final sur les dépenses de l'exercice biennal 2020-2021, un rapport sur les dépenses de l'année civile 2022 (jusqu'en septembre 2022) et une estimation des dépenses pour 2023 établie sur la base du plan de travail présenté en 2021, ainsi qu'une proposition de budget pour l'exercice biennal 2024-2025.

3. Le présent rapport porte sur le budget ordinaire de la Commission du Codex Alimentarius (chargée de mettre en œuvre le Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires). Cependant, le système du Codex s'appuie en outre sur les ressources suivantes:

- i. la fourniture d'avis scientifiques par les organes d'experts de la FAO et de l'OMS;
- ii. les projets et activités de renforcement des capacités liés au Codex et menés par la FAO et l'OMS aux niveaux national et régional;
- iii. le Projet et Fonds fiduciaire FAO/OMS à l'appui de la participation au Codex (Fonds fiduciaire);
- iv. les Membres détachant du personnel auprès du secrétariat du Codex;
- v. les Membres accueillant les comités, les équipes spéciales et les groupes de travail du Codex (qui fournissent des services d'interprétation ou de traduction et assurent la présidence, un secrétariat au niveau local et la mise à disposition de lieux de réunion en cas de rencontres physiques);
- vi. les Membres administrant leurs propres structures nationales du Codex (points de contact du Codex et comités nationaux du Codex) et prenant en charge le coût de la participation de leurs délégués ainsi que, le cas échéant, les dépenses relatives aux fonctionnaires élus (Président et vice-présidents de la Commission du Codex Alimentarius et du Comité exécutif, membres du Comité exécutif et coordonnateurs régionaux désignés) aux réunions du Codex;
- vii. les contributions de la FAO et de l'OMS aux activités du Codex et à leur gestion (orientations techniques et services juridiques et de communication, notamment).

RAPPORT FINAL SUR LES DÉPENSES (2020-2021)

4. La pandémie de covid-19 a entraîné une profonde transformation des modalités de fonctionnement du Codex pendant la majeure partie de l'exercice biennal 2020-2021. Suite à l'application généralisée de mesures de santé publique, à la seule exception de la 78^e session du Comité exécutif, tenue en février 2020, aucune réunion du Codex n'a été organisée en présentiel au cours de cette période. Toutes les réunions du Codex ont été reportées jusqu'à l'introduction de nouveaux mécanismes de réunion pour la 79^e session du Comité exécutif, en juillet 2020, qui a été la toute première réunion du Codex à se dérouler à distance. La 43^e session de la Commission a été organisée en ligne en novembre 2020, ouvrant ainsi la voie à la mise en œuvre à distance de toutes les activités du Codex, en 2021. Cela s'est traduit par des économies dans certains domaines, en particulier celui des voyages, mais aussi par une augmentation des dépenses dans d'autres

domaines, tels que l'interprétation, la traduction et la communication. Le secrétariat a adopté une approche souple pour la mise en œuvre du plan de travail du Codex au cours de cet exercice biennal bien particulier. Par exemple, les économies générées du fait de la pandémie ont permis au secrétariat du Codex d'anticiper certains de ses travaux au titre des objectifs 3 et 5 du Plan stratégique, portant en particulier sur le Codex numérique et sur la reconnaissance et l'utilisation des textes du Codex, au lieu de devoir mobiliser des ressources supplémentaires pour les entreprendre.

5. S'agissant de l'incidence de la pandémie de covid-19 sur les activités et le budget du Codex, celle-ci n'a pas empêché le Codex d'exécuter pleinement son plan de travail. Le nombre de réunions mises en œuvre a été inférieur aux prévisions, mais les outils en ligne et les groupes de travail électroniques ont été largement mis à contribution afin de maintenir la participation et de faire avancer les travaux. Grâce à la souplesse du budget, les économies réalisées dans un domaine ont pu être réaffectées, par exemple en faveur des travaux des groupes de travail électroniques ou à l'appui des réunions tenues en ligne, ce qui a contribué à transformer les défis liés à la pandémie en avantages pour le Codex, en particulier en termes de participation et d'inclusion.

6. Comme il est indiqué au tableau 1, 98 pour cent des projets ont été menés à bien au cours de l'exercice biennal. Les dépenses de personnel ont été conformes au budget établi; cependant, les dépenses engagées par le Codex au titre des déplacements et des dépenses de fonctionnement ont été inférieures aux prévisions, mais les économies réalisées ont été compensées par des coûts supplémentaires au titre des services de consultants et des contrats avec des prestataires de services extérieurs (y compris pour l'interprétation et la traduction). Des informations additionnelles sont fournies ci-après:

- *Dépenses de personnel* (y compris les traitements des fonctionnaires du cadre organique et des services généraux): un fonctionnaire de classe P-4 a été embauché dans le cadre d'un contrat à durée déterminée pour répondre à l'augmentation des besoins de services informatiques due à la pandémie de covid-19 et contribuer au renouvellement des systèmes informatiques du Codex (voir ci-après «Autres dépenses de personnel et de contrats»).
- *Autres dépenses de personnel et de contrats*: tirant parti des économies générées par suite de la pandémie de covid-19, le secrétariat, en collaboration avec la division de l'informatique de la FAO, a lancé le projet de Codex numérique décrit aux paragraphes 33 et 34 du document publié sous la cote CX/CAC 20/43/13. Ce projet permet de résoudre les problèmes d'infrastructure informatique qui faisaient courir depuis longtemps de sérieux risques de pertes de données, et cela notamment par le renouvellement des serveurs et le transfert des bases de données vers un système dématérialisé. Un contrat a été signé avec un fournisseur externe, chargé de la mise en œuvre de ces travaux. Des consultants participent à cette initiative, notamment au développement web, à la communication et à la conception graphique, ainsi qu'à la formation. Des dépenses courantes seront engagées pour l'hébergement des systèmes et outils numériques et l'octroi de licences, ainsi que pour leur mise en service et la formation à leur utilisation. Cela correspond à l'objectif 5 du Plan stratégique du Codex 2020-2025, qui vise notamment l'amélioration des systèmes de gestion des travaux. Les économies générées ont également permis au secrétariat de prendre les premières mesures visant à accroître les effets du Codex en faisant en sorte que ses normes soient reconnues et utilisées (objectif 3 du Plan stratégique). Une étude préliminaire, qui constituera la base des nouveaux travaux à mener en 2022-2023, a été amorcée.
- *Services communs internes*: de nombreuses sessions des organes subsidiaires de la Commission ont eu lieu en 2021, pour lesquelles il a fallu organiser un certain nombre de réunions et de webinaires préparatoires, et donc avoir recours à des services d'interprétation dans différentes langues et à davantage de produits de communication, accompagnés de leurs versions traduites, afin de pouvoir les mener à bien. Pour cela, des contrats ont été passés avec des prestataires de services externes.
- *Autres dépenses de fonctionnement*: ces dépenses ont été plus importantes en raison de l'augmentation du nombre de consultants et de contrats avec des prestataires de services extérieurs (y compris pour l'interprétation et la traduction).
- *Déplacements*: d'importantes économies ont été réalisées dans ce domaine en raison de la pandémie de covid-19.

Tableau 1: Budget et dépenses au titre du programme ordinaire 2020-2021, par type de dépenses (en milliers d'USD)

TYPE DE DÉPENSES	Budget 2020-2021	Dépenses effectives 2020	Dépenses effectives 2021	Montant total des dépenses 2020-2021
DÉPENSES DE PERSONNEL	4 508	2 136	2 412	4 548
AUTRES RESSOURCES HUMAINES ET CONTRATS ¹	1 141	554	1 449	2 003
SERVICES COMMUNS INTERNES ²	1 733	603	852	1 455
DÉPLACEMENTS	630	116	21	137
AUTRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ³	790	73	448	521
Total	8 802	3 483	5 181	8 664
		40 %	58 %	98 %

RAPPORT SUR LES DÉPENSES (2022)

7. En septembre 2022, 44 pour cent du budget de l'exercice 2022-2023 avait été dépensé. Le tableau 2 présente une ventilation détaillée du budget ajusté pour l'exercice biennal 2022-2023 et des dépenses du secrétariat engagées au titre du programme ordinaire en 2022, par type de dépenses. On prévoit une exécution complète d'ici à la fin de l'exercice biennal.

Tableau 2: Budget au titre du programme ordinaire 2022-2023 et dépenses engagées en 2022, par type de dépenses (en milliers d'USD)

TYPE DE DÉPENSES	Budget 2022-2023	Dépenses 2022*
DÉPENSES DE PERSONNEL	4 595	2 504
AUTRES RESSOURCES HUMAINES ET CONTRATS	1 100	938
SERVICES COMMUNS INTERNES	1 700	352
DÉPLACEMENTS	630	36
AUTRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	850	40
Total	8 875	3 870

* Chiffres jusqu'en septembre 2022

44 %

8. Les dépenses engagées en 2022 sont donc en progression conformément au plan de travail du Codex:

- Les dépenses de personnel sont en conformité avec le budget et aucune variation n'est prévue à ce titre.
- La rubrique «Autres ressources humaines et contrats» comprend les dépenses de traduction et

¹ Comprend les consultants, les stagiaires, les contrats avec des prestataires de services extérieurs et les heures supplémentaires des fonctionnaires des services généraux.

² Comprend les services de traduction, d'interprétation et d'impression assurés par le siège de la FAO.

³ Comprend le matériel informatique, le mobilier, les fournitures de bureau, les frais de location de locaux extérieurs, les frais généraux, les dépenses imprévues et les frais de fonctionnement.

d'interprétation que la FAO n'a pas été en mesure de prendre en charge en interne (au titre des «Services communs internes»). Elle couvre également les dépenses relatives au projet de renouvellement des systèmes informatiques du Codex, qui a été lancé en 2021 en collaboration avec la division de l'informatique de la FAO. Ce projet permet de résoudre les problèmes d'infrastructure informatique qui faisaient courir depuis longtemps de sérieux risques de pertes de données, et cela notamment par le renouvellement des serveurs et le transfert des bases de données vers un système dématérialisé. Des consultants participent à cette initiative, notamment au développement web, à la communication et à la conception graphique, ainsi qu'à la formation. Le projet devrait s'achever au début de 2023, mais il faudra continuer à engager des dépenses au titre de l'octroi de licences, de l'hébergement des systèmes et de leur maintenance. Cela correspond à l'objectif 5 du Plan stratégique du Codex 2020-2025, qui vise notamment l'amélioration des systèmes de gestion des travaux.

- Cette rubrique budgétaire couvre également les activités liées à la réalisation de l'objectif 3 du Plan stratégique du Codex 2020-2025, visant à accroître les effets du Codex en faisant en sorte que ses normes soient reconnues et utilisées, en particulier les travaux portant sur l'élaboration d'un mécanisme de suivi de l'utilisation et des effets des textes du Codex.
- Les dépenses engagées au titre des services communs internes sont inférieures au montant inscrit au budget. En raison d'une forte demande de services d'interprétation et de traduction, la FAO a externalisé une partie de ces services, dont les coûts ont donc été imputés à la rubrique des ressources humaines et des contrats, et non pas à celle des services communs internes.
- Les dépenses engagées au titre des «Déplacements» et des «Autres dépenses de fonctionnement» sont inférieures aux prévisions, puisqu'en 2022, la plupart des réunions du Codex se sont tenues en ligne. Par ailleurs, les dépenses liées aux déplacements englobent l'appui qui a été fourni aux membres du Comité exécutif provenant de pays en développement afin que ceux-ci puissent participer aux sessions du Comité. La reprise des déplacements du secrétariat du Codex – que ce soit pour être physiquement présents aux côtés des présidents lors des réunions du Codex tenues en ligne (Comité de coordination du Codex pour l'Afrique, Comité du Codex sur les épices et les herbes culinaires, Comité de coordination du Codex pour l'Amérique latine et les Caraïbes), pour participer à une réunion physique du Codex (Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire) ou encore pour représenter le Codex lors de réunions externes au cours du dernier trimestre de 2022 – contribuera, selon une tendance qui se poursuivra en 2023, à faire augmenter les dépenses relatives aux déplacements et les dépenses de fonctionnement.

PRÉVISIONS DE DÉPENSES (2023)

9. Les prévisions de dépenses pour 2023 sont établies conformément au plan de travail du Codex. On trouvera ci-après un aperçu des principales rubriques budgétaires:

- Dépenses de personnel (y compris les traitements des fonctionnaires du cadre organique et des services généraux): le personnel du secrétariat du Codex est pris en compte. Aucune variation particulière n'est prévue en 2023.
- Autres ressources humaines et contrats: dans cette rubrique figurent les dépenses relatives aux activités d'appui en matière de communications et de sensibilisation, aux publications, à la mise à jour de la conception graphique et des archives numériques du Codex Alimentarius, y compris les dépenses récurrentes liées à l'infrastructure informatique. En 2023, s'ajouteront également les coûts relatifs à la célébration du 60^e anniversaire de la Commission du Codex Alimentarius.
- Services communs internes: cette rubrique couvre principalement le coût des services de traduction et d'interprétation assurés en interne par la FAO. Certains de ces services seront externalisés, si bien que les dépenses correspondantes seront comptabilisées au titre des «Autres ressources humaines et contrats» plutôt que sous la rubrique «Services communs internes».
- Poursuivant la progression observée en 2022, compte tenu de l'augmentation des coûts associés au passage à des modalités de réunion hybrides pour la Commission et le Comité exécutif, de la collaboration établie avec les pays hôtes et de la reprise de réunions en présentiel plus fréquentes pour les comités du Codex en 2023, les dépenses au titre des «Déplacements» et des «Autres dépenses de fonctionnement» devraient augmenter. On s'attend donc à ce que les ressources budgétaires disponibles pour les célébrations en présentiel du 60^e anniversaire du Codex (Codex@60) soient très limitées. Le secrétariat du Codex souhaiterait que les Membres apportent leur collaboration à cet égard.

PROPOSITION DE BUDGET POUR 2024-2025

10. Conformément au paragraphe XIII.2 du Règlement intérieur de la Commission, les montants estimés doivent couvrir les dépenses de fonctionnement de la Commission et de ses organes subsidiaires établis en vertu de l'alinéa XI.1.a et du sous-alinéa XI.1.b.ii du Règlement intérieur, ainsi que les dépenses relatives au personnel affecté au programme et d'autres coûts afférents au programme.

11. Du fait de la pandémie de covid-19, le mode de fonctionnement du Codex a évolué. Les réunions en présentiel devraient avoir repris en 2024-2025, mais il faudra également offrir des possibilités de participation en ligne aux Membres qui ont des difficultés à assister en personne aux réunions des comités du Codex. Au moment de l'élaboration du présent document, le Codex étudie ses modalités de travail futures à la lumière de l'expérience acquise dans le contexte de la pandémie. On s'attend à ce que les réunions en modalité hybride occupent une plus grande place et que d'autres changements soient apportés aux modalités de travail, ce qui pourrait donner lieu à une réaffectation des ressources. Les ressources en personnel sont planifiées en conséquence; cependant, si le secrétariat devait être appelé à soutenir de nombreuses réunions en ligne, il faudrait alors que le plan de travail du Codex soit mis en œuvre selon une approche souple, tout en prenant en compte le renforcement des capacités des gouvernements hôtes de s'adapter aux différentes modalités de réunion.

12. Les dépenses de l'exercice biennal 2024-2025 seront conformes aux objectifs fixés dans le Plan stratégique du Codex 2020-2025; les activités menées dans ce cadre font l'objet de rapports réguliers dans le document sur la mise en œuvre du Plan stratégique. Le budget reste suffisamment souple pour que les économies réalisées dans un domaine puissent être allouées à d'autres aspects des travaux du Codex, conformément au Plan stratégique du Codex 2020-2025.

13. Le budget proposé pour l'exercice biennal 2024-2025, établi sur la base d'une croissance zéro par rapport à l'exercice biennal 2022-2023, est présenté au tableau 3. Les contributions de la FAO et de l'OMS doivent être approuvées par leurs organes directeurs respectifs en 2023. Le budget est fondé sur les hypothèses suivantes concernant les principaux postes de dépenses:

- Les incertitudes liées à la forme que prendront les prochaines réunions du Codex dans le contexte des changements/incertitudes et coûts mondiaux persisteront et continueront de poser des problèmes dans le cadre de l'amélioration du plan de travail pour 2024-2025.
- Les sessions annuelles de la Commission du Codex Alimentarius se tiendront en présentiel, avec la possibilité d'une participation à distance.
- Il est envisagé de tenir deux sessions annuelles du Comité exécutif, l'une à distance, l'autre en présentiel.
- D'autres organes subsidiaires, y compris les comités de coordination, devraient se réunir au moins une fois par exercice biennal, selon des modalités et un calendrier qui seront fonction de la situation du moment, à raison d'une vingtaine de réunions d'organes subsidiaires du Codex.
- Même si les sessions du Codex tenues en présentiel sont intercalées avec des réunions organisées en ligne, il est prévu que le secrétariat du Codex continuera de se déplacer pour rencontrer les présidents et les secrétariats hôtes.
- Il faudra peut-être ménager davantage de souplesse entre les rubriques budgétaires indiquées au tableau 3 pour assurer la continuité des travaux.
- Les outils en ligne actuels visant à faciliter les travaux du Codex seront maintenus dans leur intégralité, tout comme le renforcement des capacités mené actuellement pour faciliter la participation des Membres et des observateurs.

Tableau 3: Proposition de budget pour 2024-2025 (en milliers d'USD)

Organisme contributeur	Contribution 2024-2025
Contribution de la FAO	7 150
Contribution de l'OMS	1 725
Contribution totale	8 875
TYPE DE DÉPENSES	Budget 2024-2025
DÉPENSES DE PERSONNEL	4 595
AUTRES RESSOURCES HUMAINES ET CONTRATS	1 100
SÉRVICES COMMUNS INTERNES	1 700
DÉPLACEMENTS	630
AUTRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	850
Budget total	8 875

14. Toute nouvelle activité entraînant d'importantes dépenses, liée à de nouveaux besoins à satisfaire pour améliorer la mise en œuvre du Plan stratégique du Codex 2020-2025, pourrait devoir être financée au titre du nouveau Plan stratégique et du budget pour l'exercice biennal 2026-2027.

15. Le Codex est confronté, depuis plusieurs exercices biennaux, à un cadre budgétaire à croissance zéro. Face à l'augmentation des dépenses générales relatives aux salaires, aux contrats, aux services, etc., et compte tenu de leur incidence sur les coûts engagés pour l'organisation des comités, en particulier pour les sessions en modalités hybrides de la Commission et pour le soutien potentiel à apporter à celles de même nature des comités, il devient de plus en plus difficile de gérer le Codex en répondant aux attentes des Membres, avec les ressources dont on dispose. Aussi les Membres pourraient-ils envisager de demander à la FAO et à l'OMS, les organisations de tutelle du Codex, d'augmenter le budget du Codex.

16. Grâce aux économies que la pandémie de covid-19 a permis de générer au cours de l'exercice biennal 2020-2021, le Codex a pu anticiper certains de ses travaux au titre des objectifs 3 et 5 sans devoir faire appel à des ressources supplémentaires. Aucune augmentation budgétaire n'étant prévue au cours de l'exercice biennal 2024-2025, les activités à mener au regard de certains des objectifs nécessiteront des ressources supplémentaires. Le Codex cherche des contributions extrabudgétaires à l'appui de ces activités, en particulier les travaux relatifs à l'objectif 3 sur la reconnaissance et l'utilisation des textes du Codex qui sont en cours d'exécution avec l'appui d'un projet financé par la République de Corée.